



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil municipal	
En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à 20h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

**Délibération
2026DEL31**

Désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e suppléant.e de la commune au SIGEIF

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE , Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**

Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo

Par Monsieur CALVEZ Erwann

Monsieur TAILLANDIER Thibault

Par Madame BLANCHARD Constance

Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE
Timila

Par Monsieur GIRY Thomas

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL31**

Objet : Désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e suppléant.e de la commune au SIGEIF

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29, L.5211-6, L.5211-8, L 5212-7, L.5711-1,

Vu les statuts modifiés du SIGEIF ;

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026 ;

Considérant que le mandat des délégués du Conseil municipal est arrivé à expiration à la suite des élections municipales du 28 juin 2020,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e suppléante.e,

Considérant que la désignation a lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire ;

Considérant que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour , 5 abstentions (Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET, M. Mehdi MIHOUBI, Mme Carine DELAHAIE, Mme Hourya BEN AZOUZ KONATE , M. Lucas TRIGON) , 5 ne prend pas part au vote (Mme Léa NGO , Mme Séverine CLICHE , M. Benoit-Joseph ONAMBELE, M. Erwann CALVEZ, M. Hugo GODFERT)

Article 1^{er} : Prend acte des résultats suivants :

Considérant les candidatures de M. Thomas GIRY en tant que délégué titulaire et de Mme Dominique LAGUNE en tant que déléguée suppléante.

Ayant obtenu 25 voix Monsieur Thomas GIRY est en conséquence désigné en qualité de délégué titulaire et Madame Dominique LAGUNE en qualité de déléguée suppléante.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au SIGEIF sis 64 bis Rue de Monceau, 75008 Paris.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- Madame La Préfète, Préfecture du Val-de-Marne,

- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : HAZARD Juliette

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL31**
Objet : **Désignation d'un e délégué e titulaire et d'un e suppléant e de la commune au SIGEIF**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1.2 - procédure adaptée (art,28)
Identifiant unique : 094-219400033-20260409-2026DEL31-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à juliette.hazard@mairie-arcueil.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL31-AI-1-1_0.xml	text/xml	949 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : DEL31 -Désignation d'un e déléguée titulaire et d'une suppléant e de la commune au SIGEIF.pdf Nom métier : 99_AI-094-219400033-20260409-2026DEL31-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	281.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2026 à 15h47min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2026 à 15h48min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2026 à 15h48min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 avril 2026 à 15h48min55s	Reçu par le MI le 2026-04-21

